

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 25/07/2024 - 12661 - 2010 B 02073 - 527 905 350 - 1001 PIZZAS

# 1001 PIZZAS

11 avenue Mirabeau  
13530 TRETS

COMPTES ANNUELS

AU 30/09/2022

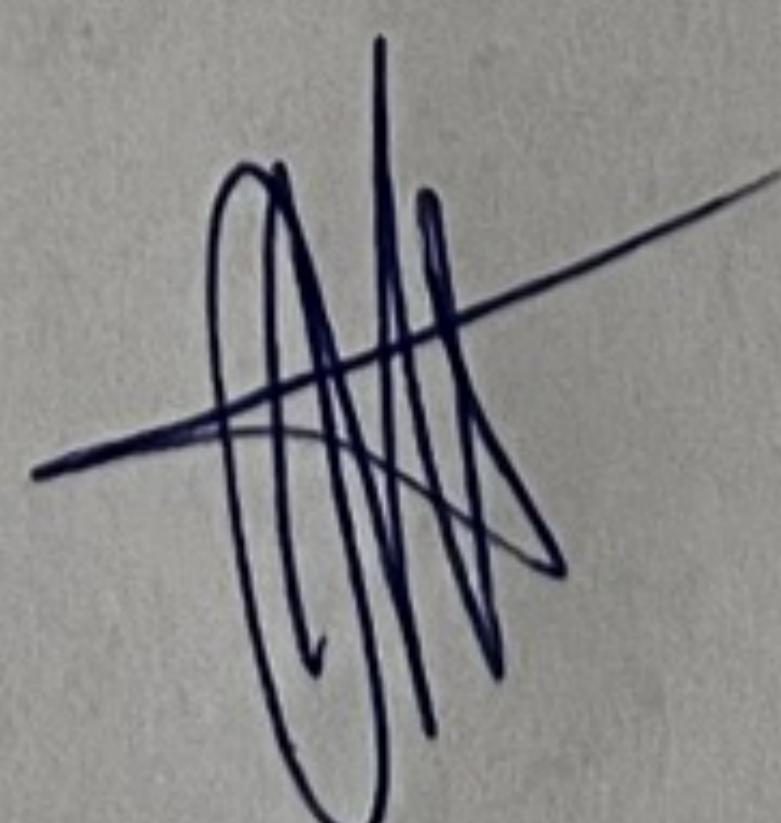
D'une copie certifiée conforme à  
l'original

Le gérant  
Julien MASINI

Pour copie certifiée conforme à l'original

Le gérant

Julien MASINI



# Sommaire

<b>Attestation de Présentation</b>	<b>2</b>
<b>Bilan</b>	<b>4</b>
<b>ACTIF</b>	
<i>Actif immobilisé</i>	4
<i>Actif circulant</i>	4
<b>PASSIF</b>	
<i>Capitaux Propres</i>	5
<i>Provisions pour risques et charges</i>	5
<i>Emprunts et dettes</i>	5
<b>Compte de résultat</b>	<b>7</b>

**1001 PIZZAS**

**Attestation de présentation**

## Attestation de Présentation

### ATTESTATION d'expert comptable

#### MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la Sarl 1001 PIZZAS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 7 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	83 993,28	Euros
chiffre d'affaires	77 014,79	Euros
résultat net comptable	-11 502,20	Euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un examen limité ni un audit.

Je formule une observation sur le point suivant susceptible d'affecter la cohérence et la vraisemblance des comptes :

Les pièces comptables ne sont pas transmises régulièrement au cabinet en temps et en heure, ce qui pourrait avoir un impact sur l'exhaustivité des enregistrements.

Sur la base de nos travaux, et sous réserve de l'incidence de l'observation décrite dans le paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à AIX EN PROVENCE  
Le 28/02/2023

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet JMP AUDIT EXPERTS

**1001 PIZZAS**

**Bilan**

## Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<b>Actif immobilisé</b>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	750	750			
Fonds commercial	66 800		66 800	66 800	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 780	2 780			
Autres immobilisations corporelles	16 803	11 764	5 039	1 450	3 589
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	45		45	271	- 226
<b>TOTAL (I)</b>	<b>87 179</b>	<b>15 294</b>	<b>71 884</b>	<b>68 521</b>	<b>3 363</b>
<b>Actif circulant</b>					
Matières premières, approvisionnements	1 267		1 267	1 292	- 25
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	129		129	144	- 15
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	1 828		1 828	2 120	- 292
. Personnel					
. Organismes sociaux				1 171	- 1 171
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 145		2 145	248	1 897
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	6 740		6 740	20 573	- 13 833
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance					
<b>TOTAL (II)</b>	<b>12 109</b>		<b>12 109</b>	<b>25 549</b>	<b>- 13 440</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>99 288</b>	<b>15 294</b>	<b>83 993</b>	<b>94 070</b>	<b>- 10 077</b>

**Bilan (suite)**

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)	Variation
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 3 000)	3 000	3 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	300	300	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	153	153	
Report à nouveau	5 721	-2 242	7 963
Résultat de l'exercice	-11 502	7 963	- 19 465
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>-2 328</b>	<b>9 174</b>	<b>- 11 502</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	38 144	45 899	- 7 755
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	42 545	24 821	17 724
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 043	3 572	1 471
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux		10 026	- 10 026
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	589	579	10
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>86 322</b>	<b>84 896</b>	<b>1 426</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>83 993</b>	<b>94 070</b>	<b>- 10 077</b>

**1001 PIZZAS**

**Compte de résultat**

## Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>30/09/2022</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>30/09/2021</b> (12 mois)	Variation	%
	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises		1 800	2 255	- 455
Production vendue biens		75 215	37 157	38 058
Production vendue services				102,42
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>		<b>77 015</b>	<b>39 412</b>	<b>37 603</b>
				<b>95,41</b>

Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçue		45 051	- 45 051	-100
Autres Produits	11 012	2 609	8 403	322,08
<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A.</b>	<b>88 026</b>	<b>87 072</b>	<b>954</b>	<b>1,10</b>
Achats marchandises (y compris droits de douane)	950	1 715	- 765	-44,61
Variation de stock (marchandises)	15	83	- 68	-81,93
Achats matières premières et autres approvisionnement	31 194	24 837	6 357	25,59
Variation stock matières premières et autres approv.	25	-184	209	113,59
Autres achats et charges externes	44 027	30 258	13 769	45,51
Impôts, taxes et versements assimilés	885	871	14	1,61
Rémunérations du personnel	9 719	13 584	- 3 865	-28,45
Charges sociales	4 940	4 391	549	12,50
Dotations aux amortissements	4 411	926	3 485	376,35
Dotations aux provisions				
Autres charges	1 405	1 691	- 286	-16,91
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>97 570</b>	<b>78 172</b>	<b>19 398</b>	<b>24,81</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-9 544</b>	<b>8 899</b>	<b>- 18 443</b>	<b>-207,25</b>

Produits financiers				
Produits exceptionnels				
Charges financières	794	936	- 142	-15,17
Charges exceptionnelles	1 164		1 164	N/S
<b>Résultat avant participation et IS</b>	<b>-11 502</b>	<b>7 963</b>	<b>- 19 465</b>	<b>-244,44</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
<b>Total des Produits</b>	<b>88 026</b>	<b>87 072</b>	<b>954</b>	<b>1,10</b>
<b>Total des charges</b>	<b>99 529</b>	<b>79 109</b>	<b>20 420</b>	<b>25,81</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-11 502</b>	<b>7 963</b>	<b>- 19 465</b>	<b>-244,44</b>

Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

**1001 PIZZAS**  
S.A.R.L. au capital de 3 000,00 Euros  
**Siège social :** 11 avenue Mirabeau

13530 TRETS  
**R.C.S** Aix en Provence : 527 905 350 00015

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/03/2023**

Le 31/03/2023  
à 17H00,

Jean-Marc MASINI, détenant 90 parts sociales,  
Monsieur Julien MASINI, détenant 210 parts sociales,

associés de la société **1001 PIZZAS**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Julien MASINI, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2022 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2022,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Approbation et Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).
- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

Le Président donne lecture :

- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### ***Résolution n° 1***

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2022 approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2022 lesquels font apparaître **une perte** de **11 502,20** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### ***Résolution n° 2***

#### **Résultat – Affectation**

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2022** faisant ressortir **une perte** de **11 502,20** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **5 720,65** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **-5 781,55** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-5 781,55** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-5 781,55** Euros

Nous vous précisons que du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

#### **Rappel des dividendes distribués**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Néant

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### ***Résolution n° 3***

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquième du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Résolution n° 4**

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre les associés et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Résolution n° 5**

L'Assemblée Générale approuve la rémunération de la gérance, qui pour l'exercice écoulé, s'est élevée à la somme de 14 658,75€ (dont 8 400 € de rémunérations directes, 1 318,75 € de CSG-CRDS, 1800,00 € relatif à une assurance vie souscrite auprès de MNRA, 3 140,00 € de cotisations sociales obligatoires et 0 € de cotisations facultatives dites « Madelin »).

L'Assemblée Générale décide de fixer la rémunération directe du gérant à 900 Euros net mensuel, à compter du 1er octobre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que Monsieur Julien MASINI n'a pas pris part au vote.

### **Résolution n° 6**

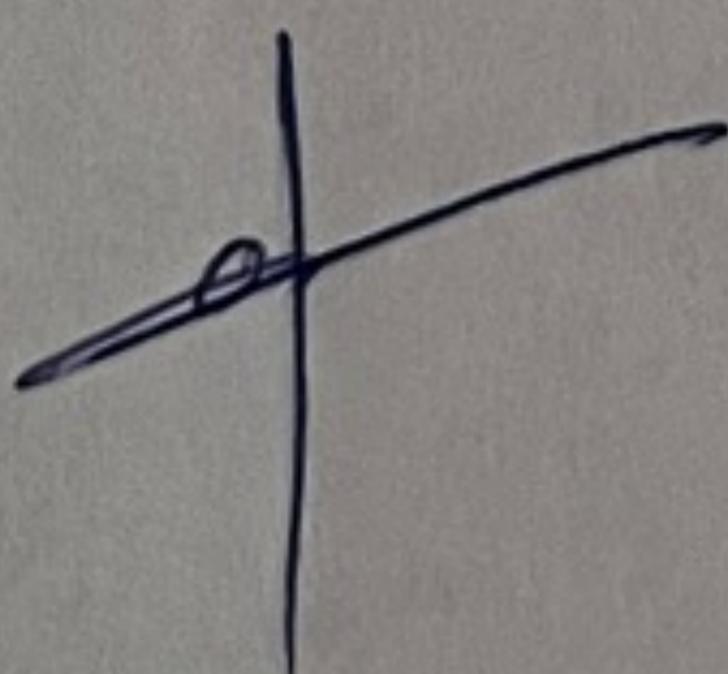
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Jean-Marc MASINI



Julien MASINI

